INVESTIR, C'EST AUSSI AGIR

MISE EN ŒUVRE CHEZ CPR ASSET MANAGEMENT DE L'ARTICLE 173 DE LA LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Octobre 2021

Le présent rapport explicite la démarche générale ESG de CPR AM et s'applique également à ses OPC dont l'actif net est supérieur à 500 millions d'euros (cf Annexe 2).

Agir en acteur financier responsable est un engagement de CPR Asset management (CPR AM) au cœur de sa stratégie de développement. Cet engagement prend forme au travers de notre gestion socialement responsable et de l'accompagnement de nos clients avec des solutions d'investissement soutenant la transition énergétique. Cet engagement s'inscrit dans la politique globale du groupe Amundi. Pour offrir à ses clients un accompagnement et un suivi conformes à l'article 173 de la la Loi sur la transition énergétique et la croissance verte, CPR AM s'appuie sur l'ensemble des moyens mutualisés par le groupe Amundi.

CPR AM est convaincu que l'investissement sur les marchés financiers est un moyen d'instaurer de meilleures pratiques de la part des acteurs publics comme privés. Sélectionner les investissements sur la base de critères qui dépassent le simple aspect financier en introduisant une dimension tout à la fois Environnementale (E), Sociale et sociétale (S) et de Gouvernance (G), prenant notamment en compte la dimension climat, contribue à la promotion d'un développement économique plus durable.

Afin de répondre aux meilleurs standards de la profession et mettre à la disposition des investisseurs un dispositif complet et transparent, CPR AM s'est engagé, dans une campagne de labélisation ESG de sa gamme de fonds ouverts en France et en Europe.

En acteur responsable souhaitant assurer la prise en compte de l'intérêt général dans l'exercice de son métier et dans le prolongement de la politique de son Groupe, CPR AM exerce son devoir de fiducie en faisant de la prise en compte des critères de développement durable et d'utilité sociale dans ses politiques d'investissement - en complément des critères financiers - un axe fondamental.

Notre objectif est la généralisation de la prise en compte des critères d'intérêt général que sont les critères Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble de nos gestions. L'évaluation de l'impact potentiel des risques climatiques sur les investissements de nos clients fait également partie de notre responsabilité. Notre engagement vis-à-vis de nos clients est de leur apporter des solutions d'épargne et d'investissement performantes, transparentes, et responsables dans le cadre d'une relation durable et de confiance.

PREAMBULE : REPARTITION DES ACTIVITES ET ENGAGEMENTS AU SEIN DU GROUPE AMUNDI

Amundi :

- Expertise extra-financière : choix des fournisseurs, sélection des données fournisseurs, élaboration des critères et des pondérations, rencontres avec les entreprises
- Méthodologie de calcul des données ESG : établissement des critères autour des 3 pilliers de l'ESG, construction de la note ESG globale, méthodologie de notation des entreprises et des Etats
- Analyse des émetteurs réalisée par l'équipe d'analyse ESG (Etats et entreprises)
- Mise en place d'un outil spécifique (SRI) permettant de calculer les notes ESG et visualiser les données ESG, totalement intégré dans l'outil front office utilisé par les gérants (passage d'ordre et suivi des positions)
- Intégration ESG dans les portefeuilles du groupe : exclusions normatives applicables à l'ensemble des fonds du groupe, définition des règles applicables aux fonds ESG
- Engagement et exercice des droits de vote
- Publication d'un rapport climat en octobre 2021, mis en ligne sur les sites internet d'Amundi et de CPR AM (2020 - Rapport sur le climat TCFD - Art. 173)

CPR AM :

- Application des exclusions normatives et sectorielles à l'ensemble de ses portefeuilles gérés activement
- Développement des approches ESG par les risques et ESG thématiques basées sur la méthologie de

notation ESG des valeurs (Etats/entreprises) d'Amundi
- Développement de solutions climat introduisant les notions de compensation carbone et de réduction de température

A. GOUVERNANCE

Agir en tant qu'établissement financier responsable représente un engagement essentiel de la stratégie du groupe. Cet engagement, qui est pris en compte dans son approche de gestion responsable, est intégré dans toute sa structure de gouvernance. Les responsabilités liées à la réalisation de ses objectifs ESG – notamment climatiques – se retrouvent donc dans les rôles de direction et de gestion ainsi que dans les politiques de rémunération. CPR AM bénéficie de toute l'infrastructure ESG et des moyens mis à disposition par le groupe et a déployé sa propre structure de gouvernance.

1- Gouvernance groupe

Les considérations ESG sont essentielles dans les décisions stratégiques que prend le Conseil d'administration d'Amundi. Bien qu'il délègue les éléments opérationnels de la gestion des risques et opportunités liés aux enjeux ESG (y compris le climat) à des comités spécialisés et au pôle ESG, il supervise la mise en œuvre des objectifs stratégiques et est donc responsable en dernier ressort des questions ESG au sein d'Amundi.

Le Conseil d'administration approuve chaque année le rapport RSE (Rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise) et le DEU (Document d'Enregistrement Universel) dans lesquels sont énumérées les mesures de l'année précédente relatives au financement de la transition énergétique. En 2017, le Conseil d'administration d'Amundi a confié ses missions ESG à son Comité de direction générale afin de renforcer le poids de l'ESG au sein d'Amundi.

Le Comité de direction générale d'Amundi assure la supervision globale de l'investissement responsable et rend des comptes en la matière, notamment sur les questions climatiques.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration veille à ce qu'Amundi remplisse son rôle d'acteur financier responsable. Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les progrès réalisés en matière d'indicateurs clés de performance ESG sont discutés, et au moins une réunion par an est consacrée à la stratégie ESG.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une formation régulière sur les questions climatiques – par exemple sur la politique de vote et d'engagement d'Amundi en 2020 – et sont soutenus dans leurs processus de décision par des experts internes.

Directeur Général (CEO)

Le rôle du Directeur Général (CEO) d'Amundi est au cœur du développement de la stratégie Climat du groupe Amundi. Le CEO met au point la stratégie liée au climat pour l'ensemble du groupe Amundi, conformément aux objectifs climatiques de notre société mère, le Groupe Crédit Agricole.

Le CEO préside le Comité stratégique ESG et climat d'Amundi et est également membre du Comité climat de Crédit Agricole.

Le CEO joue un rôle actif dans le dialogue avec les entreprises sur les questions ESG et climatiques et envoie une lettre publique annuelle aux présidents et CEO des plus grandes entreprises européennes et internationales.

Directeur Investissement Responsable (CRIO - Chief Responsible Investment Officer)

La CRIO d'Amundi dirige le service Investissement responsable et est en charge de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie d'investissement responsable d'Amundi, y compris en matière climatique. La CRIO identifie les objectifs climatiques globaux à atteindre pour toutes les équipes appartenant au pôle ESG d'Amundi.

Une structure dédiée pour suivre et gérer les risques et opportunités liés aux enjeux ESG et au changement climatique

Depuis sa création, Amundi développe chaque année son équipe dédiée à l'ESG, composée aujourd'hui de 39 membres, dont 17 se consacrent à la recherche ESG, 5 aux politiques de vote et dont 5 sont des analystes quantitatifs (en mai 2021).

- **Recherche, engagement et vote**

Cette équipe internationale est basée à Paris, Dublin, Londres et Tokyo. Les analystes ESG rencontrent, impliquent et maintiennent un dialogue avec les entreprises en vue d'améliorer leurs pratiques ESG, et il leur incombe de noter ces entreprises et de définir des règles d'exclusion. Les analystes ESG travaillent aux côtés d'une équipe de spécialistes dédiés à la politique de vote et au dialogue préalable aux assemblées. Basés à Paris, ces derniers définissent les politiques de vote en Assemblées Générales pour les entreprises dans lesquelles Amundi investit pour le compte de ses clients.

- **Méthode et solutions ESG**

Cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers est chargée de maintenir et de développer le système de notation ESG propriétaire d'Amundi et les systèmes de gestion des données ESG (y compris la sélection de fournisseurs de données externes pour générer les scores ESG). Ils aident les analystes et les gérants de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement, ainsi que les équipes de développement commercial à créer des solutions innovantes en intégrant des données de durabilité dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, indicateurs d'impact, controverses, entre autres données). Ils supervisent la mise au point et l'intégration des outils ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi et les systèmes de reporting clients, et il leur revient également de mettre en œuvre les règles d'exclusion ESG spécifiques des clients.

- **Développement commercial et promotion ESG**

Cette équipe est chargée de mettre au point et de promouvoir des solutions ESG adaptées aux besoins et aux défis des investisseurs, et de proposer des conseils et des services ESG à l'ensemble des clients d'Amundi. Elle est également chargée de gérer les efforts de promotion et de collaboration en matière d'ESG avec des initiatives de finance durable, et d'élaborer des programmes de formation pour nos clients.

- **COO Office**

Cette équipe est en charge de coordonner les projets ESG du pôle ESG avec les fonctions d'appui du Groupe, de produire des tableaux de bord pour le suivi de l'activité (Affaires, Budget, Informatique, Audit, projets) et de superviser les grands projets transversaux.

Les principaux comités en matière d'ESG et climat

Pour soutenir cette équipe, Amundi dispose de quatre comités dédiés à l'investissement responsable, y compris aux aspects liés au climat. Ces comités sont suivis régulièrement par le CEO d'Amundi et s'appuient sur des équipes ESG dédiées :

- **Comité stratégique ESG et climat**

Présidé par le CEO d'Amundi, ce comité se réunit chaque semestre. Le comité :

- Pilote, valide et assure le suivi de la stratégie ESG et liée au climat d'Amundi ;

- Valide les grandes orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable (politique sectorielle, politique d'exclusion, politique de vote, politique d'engagement) ;
- Suit les projets stratégiques clés.

■ **Comité de notation ESG**

Ce comité se réunit tous les mois.

- Il définit et valide la méthodologie ESG habituelle d'Amundi ;
- Il examine les politiques d'exclusion et les politiques sectorielles et valide les règles d'application ;
- Il examine et prend des décisions sur les questions de notation ESG.

■ **Le Comité stratégique et RSE**

Le Comité stratégique et de la RSE, qui est un comité du Conseil d'Administration, a pour mission d'approfondir la réflexion stratégique du Groupe à travers ses différents pôles, tant en France qu'à l'international. Il examine, au moins une fois par an, les mesures prises par le Groupe en matière de RSE. Présidé par un administrateur indépendant, dûment qualifié pour le poste, le comité est également composé du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration afin d'assurer l'alignement global de la vision stratégique de la Société. Parmi les travaux générés par ses missions récurrentes figurent :

- Une analyse du rapport annuel sur les informations sociales, environnementales et sociétales ;
- Un examen des grandes orientations et du rapport d'avancement de la stratégie ESG d'Amundi ;
- Un examen des ambitions stratégiques 2018-2022 du Groupe.

■ **Autres comités**

Amundi participe à un certain nombre d'initiatives mondiales de premier plan en matière d'ESG et de climat et est signataire de nombreux engagements publics.

Il participe également au Comité Medicis, un groupe de réflexion soutenu par Amundi et présidé par le CEO d'Amundi, qui réfléchit sur les principes, techniques et impacts de l'investissement responsable. Son ambition est double : analyser les évolutions en cours et émettre des recommandations concrètes qui pourront guider les pratiques des acteurs économiques et financiers.

2- Gouvernance CPR AM

Totalement partie prenante du dispositif ESG du groupe, CPR AM a également mis en place les ressources et méthodes pour une intégration ESG adaptée à ses propres gestions.

Le Directeur des Investissements Responsables assure la veille réglementaire et concurrentielle sur l'ensemble des sujets ESG, contribue au développement des fonds responsables et à la communication de CPR AM sur tous les enjeux de la finance durable sur la base des travaux effectués par l'équipe dédiée au sein d'Amundi.

Par ailleurs, l'équipe de Recherche est impliquée dans les sujets liés à l'Investissement Responsable et à l'ESG, et deux ingénieurs financiers le sont plus particulièrement : le premier est Responsable des projets ESG, en charge du développement de nos stratégies ESG, impact investing et climat sur l'ensemble des classes d'actifs, et le second est en charge de la revue de notre approche ESG par les risques et de l'intégration des critères ESG dans les processus de gestion en conformité avec les labels. Tous deux s'appuient sur le référentiel de notation ESG du groupe Amundi et travaillent en étroite collaboration avec les équipes de gestion.

La gestion des portefeuilles responsables est assurée par l'ensemble des gérants et le suivi du respect des contraintes ESG par les 4 contrôleurs des risques.

En complément, 4 chargés de Marketing sont en charge de fournir aux clients et prospects des informations compréhensibles et transparentes sur les politiques ESG et les approches d'investissement responsables.

Deux instances de gouvernance internes sont dédiées à l'ESG

- **Le comité ESG**

Le comité ESG est chargé de suivre le développement des projets ESG. Co-présidé par le Directeur Général Délégué en charge du Développement Commercial et le Directeur Général Délégué en charge du Développement International, du Marketing et de la Communication, et en présence du Directeur Général Délégué en charge des Investissements et du Directeur des Investissements Responsables, ce comité réunit toutes les 6 semaines les représentants des projets ESG des équipes de gestion, de recherche, de marketing et de communication, commerciales, de conformité et de contrôle des risques.Les objectifs du Comité sont les suivants :

- Revoir les décisions prises lors du dernier comité
- Suivre et hiérarchiser les projets ESG et d'impact notamment en fonction du calendrier règlementaire et d'innovation produit
- Suivre le lancement ou la transformation des produits ESG (critères retenus, planification, etc.) Suivre le calendrier de labélisation de la gamme de fonds CPR AM
- Mettre à jour les outils et les informations disponibles pour les gérants de portefeuilles et la recherche
- Analyser les demandes des clients
- Analyser les obligations réglementaires et leurs conséquences
- Faire le point sur les projets RSE, la formation, le marketing et la communication.

- **Le comité « Sustainability »**

Le Comité « Sustainability » est en charge de la revue et du suivi des univers d'investissement de nos stratégies ESG. Co-présidé par le Directeur des Investissements et le Directeur du Développement International, du Marketing et de la Communication, ce comité regroupe à un rythme mensuel les gérants de portefeuilles en charge des fonds ESG, les ingénieurs recherche, les spécialistes produits, le Directeur des Investissements Responsables et les contrôleurs de risques.

Leurs missions sont les suivantes :

- Examen et évolution des décisions prises lors du dernier comité
- Suivi des sociétés éligibles à l'univers investissable de chaque fonds ESG et possibilité d'accorder occasionnellement une dérogation
- Analyse des portefeuilles actuels et revue de tout "breach" concernant les questions ESG
- Identification des valeurs à risque (valeurs investissables mais proches des seuils définis pour les différents critères ESG)
- Evolution du portefeuille et des différentes notations ESG titre par titre par rapport au mois précédent
- Evolution de l'univers d'investissement et des différentes notations ESG titre par titre par rapport au mois précédent (exclusion/inclusion)
- Liste de toutes les entreprises exclues de l'univers et réparties par secteurs/fournisseurs de données
- Suivi des indicateurs d'impact.

Lorsqu'un émetteur est considéré comme à exclure, le contrôleur des risques communique la décision au gérant du fonds et à la Direction Générale. Le gérant doit alors suivre les directives suivantes :

- Pour la gestion des fonds monétaires, le gérant décide de la vente ou de la conservation jusqu'à terme de l'émission en portefeuille. Ainsi un titre dégradé à la note F pourra être conservé en portefeuille jusqu'à échéance. En revanche, un titre dégradé à la note G fera l'objet d'une vente immédiate ;
- Pour la gestion des fonds autres que monétaires, le gérant dispose de 45 jours calendaires pour céder le titre du portefeuille.

Une dérogation peut exceptionnellement être accordée par le Directeur des Investissements concernant l'exclusion d'un titre, sur la base de sa notation ESG ou controverse. Elle doit être documentée par les

équipes de Recherche et de Gestion. Cette dérogation est accordée pour une durée de 6 mois maximum et soumise à la revue mensuelle du Comité Sustainability.

Le Comité « Sustainability » ratifie alors la décision lors de sa prochaine réunion.

3- Intégration des composantes ESG dans la rémunération

La rémunération du CEO, des hauts dirigeants, des gérants de portefeuille et des analystes ESG et Vote est liée aux éléments RSE et ESG dans le cadre de la revue de performance, à travers les indicateurs suivants :

CEO d'Amundi

La rémunération variable du CEO d'Amundi est liée, entre autres, aux indicateurs RSE et ESG :

- Prime annuelle : pour 2020 et 2021, 20 % des objectifs qui déterminent l'obtention de la rémunération variable reposent sur les thèmes RSE/ ESG (par exemple, mise en œuvre de la politique ESG, pilotage du projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, féminisation des organes sociaux, etc. …)
- Rémunération différée : le versement 2020 de la rémunération variable différée est conditionné, entre autres indicateurs, au niveau de l'indice FReD1, un système interne de gestion et d'évaluation du progres du groupe Crédit Agricole en matiere de RSE.

Direction générale

De la même façon, l'ESG est intégré dans la rémunération du Top Management. À titre d'illustration, la mise en œuvre de la politique ESG représente 20 % des critères de performance utilisés pour le plan d'intéressement à long terme octroyé pour récompenser la performance 2020.

Gérants de portefeuille

Les critères ESG sont pleinement intégrés dans la description du rôle des gérants de portefeuille et, à ce titre, font partie de leur évaluation annuelle et de leur rémunération. De plus, nos équipes d'investissement sont incitées à obtenir des performances d'investissement ajustées en fonction du risque sur des périodes allant jusqu'à 5 ans.

À partir de 2021, parmi les critères qualitatifs permettant d'apprécier les aspects ajustés au risque, figure une évaluation du respect de la politique ESG et des autres facteurs de risque. Dans le cadre de nos ambitions 2021, l'objectif est que les fonds ouverts actifs dépassent leurs critères de référence en matière de score ESG, ce qui a automatiquement relevé le seuil de réalisation de cette exigence qualitative au cours des dernières années.

Analystes ESG

La rémunération des membres de l'équipe ESG est comparée à celle de leurs pairs. Leur rémunération variable est fondée sur une analyse qualitative et quantitative de leur performance et de leur réalisation par rapport aux attentes, ainsi que sur un élément de partage des bénéfices plus large qui dépend de la performance globale d'Amundi.

Pour les analystes ESG, les critères quantitatifs sont principalement liés au nombre :

- d'analyses et de réunions avec les entreprises ;
- d'analyses sectorielles ;
- et d'analyses thématiques intersectorielles.

Parmi les critères qualitatifs figurent :

- la qualité de l'analyse ;
- la compréhension des entreprises et des secteurs ;
- la mise en œuvre de l'analyse ESG ;
- la maîtrise de l'analyse ESG et les efforts d'amélioration continue des compétences d'analyse ;

- la participation active aux actions d'engagement ;
- la participation active à la recherche thématique.

De même, les analystes Vote sont évalués en fonction de facteurs quantitatifs et qualitatifs adaptés à leurs responsabilités.

B. LES ENGAGEMENTS DE CPR AM EN TANT QUE MEMBRE DU GROUPE AMUNDI

■ Les chartes et actions de place qui nous engagent

Dans une démarche volontaire, CPR AM, en tant que membre du groupe Amundi, applique et conduit sa stratégie de responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans le respect des valeurs et principes énoncés dans les chartes suivantes :

- 2003 : signataire du Pacte Mondial des Nations-Unies
- 2006 : adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable
- 2008 : signataire de la charte de la Diversité
- 2015 : signataire de la charte de la Parentalité

Notre Groupe participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Il est notamment membre de l'Association Française de Gestion financière (AFG), de l'Association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), des Sustainable Investment Forums (SIF) français, espagnol, italien, suédois, canadien, japonais et australien, et de l'association française « Entreprises pour l'Environnement ».

CPR AM cherche à concilier le fonctionnement efficace des marchés et du métier de la gestion d'actifs avec la promotion d'une finance plus responsable et plus orientée vers le service de l'économie.

■ La participation du groupe Amundi à des coalitions d'investisseurs et son soutien à la recherche académique

Coordonnées au niveau international, les coalitions d'investisseurs ont pour but d'inciter les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et les entreprises à améliorer leurs pratiques. Les domaines concernés sont la lutte contre le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement. Les coalitions visent également à faire adopter par les industries pétrolières et minières une plus grande transparence dans leurs relations avec les pays dans lesquels elles opèrent.

Depuis l'Accord de Paris en 2015, le groupe Amundi a renforcé son ambition de soutenir l'action climatique dans l'ensemble des zones géographiques et des classes d'actifs. Dans le but d'accélérer la transition vers zéro émission nette à l'échelle mondiale, Amundi a rejoint en 2021 l'initiative Net Zero Asset Managers et en s'engage à soutenir l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050.

En rejoignant l'initiative Net Zero Asset Managers, non seulement Amundi respecte les objectifs mondiaux de neutralité carbone, mais elle prend également des mesures actives pour accélérer un investissement aligné sur l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt. Il s'agit d'une étape clé de l'engagement du groupe en matière de leadership climatique.

Par ailleurs, notre Groupe fait progresser l'industrie de la gestion d'actifs en soutenant la recherche académique. Il a noué plusieurs partenariats avec des chaires universitaires, comme la Chaire Finance Durable et Investissement responsable et la Chaire Economie du climat.

1- INITIATIVES		
INVESTISSEMENT RESPONSABLE		
2006	Principles for Responsible Investment (PRI)	ESG : finance responsable
2015	OCDE - Trust in Business Network (TriBuNe)	ESG : finance responsable
2017	Finance for tomorrow	ESG : finance responsable
2017	Pensions for purpose Joined in December 2017 - UK team	ESG : finance responsable
2018	Embankment Project for Inclusive Capitalism	ESG / Groupe de travail Reporting
2021	UK Stewardship Code	ESG : finance responsable
2021	World Benchmarking Alliance	ESG : finance responsable
ENVIRONNEMENT		
2003	IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change	Changement Climatique
2004	CDP - Ex Carbon Disclosure Project	Emissions CO2 – Transparence données ESG
2014	PDC - Portfolio Decarbonization Coalition	Climat / Politique énergétique
2015	Montreal Carbon Pledge	Changement Climatique
2016	CBI - Climate Bonds Initiative	Changement Climatique
2017	Climate Action 100+	Changement Climatique
2017	TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosures	Changement Climatique
2019	Initiative Climat International (iCi) -Private Equity Action on Climate Change	Changement Climatique
2019	La Fondation de la Mer	Biodiversité / Pollution
2019	One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager Initiative	Changement Climatique
2019	The Japan TCFD Consortium	Changement Climatique
2020	AIGCC (Asia Investor Group On Climate Change)	Changement Climatique
2020	FAIRR - Farm Animal Investment Risk & Return	Environnement
2021	Finance for Biodiversity Pledge	Biodiversité
2021	Net Zero Asset Managers	Changement Climatique
2021	PPCA - Powering Past Coal Alliance	Changement Climatique
SOCIAL		
2010	Access to Medicine Index	Social : Accès aux médicaments
2013	Access to Nutrition index	Social : Accès à la nourriture
2018	PLWF - Platform for Living Wage Financials	Social : Salaire vital
2020	Investor Action on AMR initiative (lead by both FAIRR Initiative and Access to Medicine Foundation)	
2020	The 30% Club France Investor Group	Diversité Hommes / Femmes
2020	Tobacco-Free Finance Pledge	Santé, droits humains, environnement
GOUVERNANCE		
2013	ICGN - International Corporate Governance Network Joined before 2013	Gouvernance
2 - INITIATIVES COLLABORATIVES		
INVESTISSEMENT RESPONSABLE		
2008	UN Global Compact Engagement on Leaders & Laggards	Reporting ESG
2015	UNPRI Letter Calling Stock Exchanges to put in place voluntary guidance for issuers on reporting ESG in	Reporting ESG
2018	Swiss Sustainable Finance Association - Open letter to index providers Initiative	Armes controversées / indices boursiers
2019	IFC – Operating Principles for Impact Management	Principes pour la gestion Impact
2020	Open letter to EU leaders from investors on a sustainable recovery from COVID-19 (CDP / IIGCC / PRI)	Investible and sustainable economic recovery
2020	Statement of Investor Commitment to Support a Just Transition on Climate Change	Transition juste
2021	PRI (Principles for Responsible Investment) Statement on ESG in credit risk and ratings	ESG : finance responsable
2021	PRI Investor sign-on letter to European Rapporteurs on public country-by-country reporting	Reporting fiscal
ENVIRONNEMENT		
2010	CDP - Water Disclosure Project	Corporate water disclosure
2015	IIGCC Letter on EU Climate and Energy Policy	Climat / Politique énergétique
2015	Paris Green Bonds Statement from the Climate Bonds Initiative	Changement climatique / Green bonds
2017	UN PRI letter from global investors to governments of the G20 Nations	Changement Climatique
2019	CERES - Investor statement on deforestation and forest fires in the Amazon	Déforestation / Feux de forêts
2019	IIGCC Investor letter on climate related lobbying to Australian extractives sector	Climate Change / Raw materials extraction
2020	IISF (The Investor Initiative for Sustainable Forests) letter to major meat processors in Brazil.	Deforestation / Biodiversity / Meat Supply chain
2020	Investor Statement "The need for biodiversity metrics"	Biodiversité Impact Metrics
2020	CDP Non-Disclosure Campaign (Climate Change, Water, Forest)	Climate / Forest / Water
2020	Corporate Leaders Group and Cambridge Institute for Sustainability Leadership's letter calling EU head	Climate
2020	EPE Statement "A call for putting the environment at the core of an economic rebound"	Transition écologique
2020	European alliance's call for green recovery plan	Transition écologique
2020	FAIRR & CERES : Global Meat Sourcing Engagement	Sustainable protein supply chains
2020	FAIRR's Sustainable Proteins Engagement	Sustainable protein supply chains
2020	One Planet Asset Managers Statement on Climate-Related Finance Disclosures	Changement Climatique
2020	The CDP Science-Based Targets (SBTs) Campaign	Changement Climatique
2021	2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis	Changement Climatique
2021	Financial Institution Statement ahead of Convention of Biological Diversity (COP 15)	Biodiversité
2021	Investor Expectations for the banking sector (IIGCC)	Changement Climatique
2021	Investor-led engagement program launched to drive net zero emissions transition in Asian electric uti	Changement Climatique
2021	Irish TCFD support campaign - Sustainable Finance Ireland	Changement Climatique
2021	UN Treaty on Plastic Pollution	Polution / Economie circulaire
SOCIAL		
2015	Human rights PRI Engagement	Corporate Human rights disclosure
2017	WDI - Workforce Disclosure Initiative Letter	Corporate workforce disclosure
2020	PLWF Luxury Statement (Letter)	Salaire Vital

PROFESSIONNAL BODY		
INVESTISSEMENT RESPONSABLE		
2000	ORSE (Corporate Social Responsibility Observatory)	ESG: CSR policy
2010	AFG	ESG : finance responsable
2010	FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) Joined before 2010	ESG : finance responsable
2013	EFAMA	ESG : finance responsable
2016	Swiss Sustainable Finance Association	ESG : finance responsable
2017	ICMA - International Capital Market Association (Green Bonds Principles, Social Bonds Principles and S	Environnement and social
2017	Pensions for purpose Joined in December 2017 - UK team	Environnement and social
2019	AMF - Commission Climat et finance durable	ESG : finance responsable
	AFME - Association for Financial Markets in Europe	ESG : finance responsable
	C3D (Collège des Directeurs du Développement Durable) (College of Sustainable Development Directo	ESG : finance responsable
	EFAMA - "Stewardship, ESG and Market Integrity Committee"	ESG : finance responsable
	Invest Europe	ESG : finance responsable
ENVIRONNEMENT		
	EPE - Entreprises pour l'Environnement	Environnement
SOCIAL		
2010	Finansol	Solidarité
THINK TANK		
INVESTISSEMENT RESPONSABLE		
2002	Comité Médicis (Medici Committee)	ESG : finance responsable
2011	Chaire Finance Durable & Investissement Responsable (Chair "Sustainable Finance and Responsible In	ESG : finance responsable
2012	Les Rencontres Economiques d'Aix - Cercle des Economistes	ESG : finance responsable
2019	Institut de l'Economie Positive (Positive Economy Institute)	ESG : finance responsable
2019	Institut du Capitalisme Responsable (Institute for Responsible Capitalism)	ESG : finance responsable
2020	Institut Montaigne	ESG : finance responsable
2020	Symposium de Saint-Gall (St. Gallen Symposium)	ESG : finance responsable
	Institut de l'Entreprise	ESG : finance responsable
	Institut Louis Bachelier (Louis Bachelier Institute)	ESG : finance responsable

C. L'INVESTISSEMENT ESG

CPR AM a fortement développé, ces dernières années, la prise en compte des critères ESG dans ses décisions d'investissement. Nous gérions au 31/12/2019 plus de 10 Mds d'euros d'encours sous gestion ESG qui représentent 19% de ses encours au 31 décembre 2019, en 2020 la progression s'amplifie avec 24 Mds d'actifs gérés selon une approche ESG correspondant à 44% du total des encours. Dans le cadre de sa gestion responsable, CPR AM applique des règles strictes de prise en compte des critères ESG, en complément des critères financiers. Cette approche donnant une vision à 360° des entreprises, consolide la création de valeur et la prévention des risques. Elle utilise plusieurs approches pour mettre en œuvre sa politique ESG :

1 - Politique d'exclusions normatives et sectorielles pour tous les fonds ayant une gestion active

2 - L'approche par les risques issue des travaux réalisés par les équipes de recherche et de gestion de CPR AM

1. Politiques d'exclusions normatives et sectorielles (intégration)

CPR AM applique les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) signés par le groupe Amundi dès leur lancement en 2006. Ces principes prônent l'intégration des questions ESG dans les processus d'analyse et les décisions d'investissement des acteurs financiers.

La mise en place de ces principes se décline notamment par :

- **Une politique d'exclusion stricte**

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, CPR AM applique la politiques d'exclusions ciblées définie par Amundi à l'ensemble de ses portefeuilles. Ces règles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active discrétionnaires et excluent les sociétés qui ne respectent pas la politique ESG de notre groupe, les conventions internationales, les cadres internationalement reconnus et les réglementations nationales. Ces exclusions générales sont mises en œuvre sauf demande contraire des clients et toujours soumises aux lois applicables interdisant leur mise en œuvre.

Amundi exclut les entreprises suivantes :

- Les entreprises impliquées dans la **production, la vente, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions**, interdites par les traités d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises impliquées dans la **production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri** ;
- Les entreprises qui **contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial, sans mesures correctives crédibles.**

Ces émetteurs sont notés "G".

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées (voir seuils dans les paragraphes suivants), spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à l'ensemble des stratégies de gestion active pour lesquelles le groupe Amundi dispose d'un plein pouvoir discrétionnaire en matière de gestion de portefeuilles.

Les principes de la politique d'exclusion sont déterminés par le Comité stratégique ESG et climat du groupe et les règles d'application sont validées par le Comité de notation ESG. Les émetteurs exclus sont signalés dans les outils du front office et les transactions sur ces titres sont bloquées avant négociation. Le département de gestion des risques d'Amundi et de ses filiales (CPR AM incluse) est en charge du deuxième niveau de contrôle.

Politique sur le charbon thermique

Le Groupe cherche à aligner ses politiques sectorielles avec l'Accord de Paris en programmant **une sortie d'ici 2030 du financement du charbon thermique dans les pays européens et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde.**

Le charbon étant le premier contributeur au changement climatique issu de l'activité humaine, Amundi a mis en place depuis 2016 une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, qui a abouti à l'exclusion de certaines entreprises et de certains émetteurs. Depuis lors, chaque année, Amundi renforce progressivement sa politique d'exclusion du charbon.

En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa Politique sectorielle sur le charbon thermique, Amundi a étendu davantage sa politique d'exclusion aux "exploitants de charbon", une désignation qui fait référence à toute entreprise développant ou envisageant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique.

Amundi exclut ainsi :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

Politique sur le tabac

Depuis octobre 2018, Amundi limite les notes ESG des sociétés du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G sont exclues). La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son ensemble, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique sur le tabac. Amundi applique les règles suivantes :

- **Règles d'exclusion :** sont exclues toutes les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %) ;
- **Règles de limite :** sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

■ Intégration et gestion des risques et critères ESG et climatiques dans les stratégies d'investissement

L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. C'est pour l'investisseur une façon de se prémunir des risques de long terme - risques financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation - et d'exercer pleinement sa responsabilité.

Notation ESG des émetteurs privés

Avec une approche d'intégration ESG fondée sur des méthodes "best-in-class" pour les émetteurs privés (qu'il s'agisse d'actions ou de dette), Amundi utilise des données provenant de fournisseurs de notations ESG réputés pour établir une notation de chaque émetteur privé sur les thèmes liés à l'ESG. Cette notation s'appuie sur une évaluation de l'exposition aux risques et opportunités de développement durable, en plus de l'engagement de l'entreprise et de sa capacité à les gérer.

Le résultat est présenté sous la forme d'une notation allant de A à G, la première étant la note la plus élevée possible et la seconde la plus basse. Amundi définit un risque comme important pour un secteur lorsque les entreprises peuvent subir des coûts conséquents en raison de l'exposition au risque, l'impact de ce facteur étant intégré comme vecteur de performance. En combinant 16 critères génériques et 21 critères sectoriels précis, l'approche d'Amundi pondère plus fortement quatre à cinq critères si le risque associé est jugé significatif pour le secteur spécifique du portefeuille. Par ailleurs, il existe un sous-critère qui sert à noter la transition énergétique bas carbone et qui pèse significativement sur la catégorie de critères E de tous les secteurs.

	Environnement	Social	Gouvernance
16 critères génériques	▪ Consommation d'électricité et émissions de gaz à effet de serre ▪ Eau ▪ Biodiversité, pollution et gestion des déchets	▪ Conditions de travail et diversité ▪ Santé et sécurité ▪ Relations sociales ▪ Relations avec les clients/ fournisseurs ▪ Responsabilité produit ▪ Communautés locales et droits de l'homme	▪ Indépendance des Conseils d'administration ▪ Audit et contrôle ▪ Rémunération ▪ Droits des actionnaires ▪ Déontologie ▪ Stratégie ESG ▪ Pratiques fiscales

	Environnement	Social
21 critères - propres au secteur d'activité	▪ Impact environnemental des véhicules (automobile) ▪ Développement et production d'énergie alternative et de bio-carburants (énergie/serv. aux collectivités) ▪ Exploitation forestière responsable (papier et sylviculture) ▪ Financement éco-responsable (banque, services financiers, assurance) ▪ Assurance encourageant une conduite écologique (assurance) ▪ Construction durable (matériaux de construction) ▪ Emballage et éco-conception (alimentation et boissons) ▪ Procédés chimiques encourageant une conduite écologique (chimie) ▪ Recyclage du papier (papier et sylviculture)	▪ Bioéthique (entreprises pharmaceutiques) ▪ Accès aux médicaments (entreprises pharmaceutiques) ▪ Sécurité des véhicules (automobile) ▪ Sécurité des passagers (transports) ▪ Produits sains (alimentation) ▪ Fracture numérique (télécommunications) ▪ Commercialisation responsable (secteur pharmaceutique, banque, services financiers, alimentation et boissons) ▪ Accès aux services financiers (banque/services financiers divers) ▪ Développement de produits sains (alimentation et boissons) ▪ Risques liés au tabagisme (tabac) ▪ Déontologie de l'information (médias) ▪ Protection des données personnelles (logiciels)

La note ESG finale est une moyenne de ces critères E, S et G, échelonnée autour de la moyenne sectorielle afin de ne pas pénaliser les émetteurs en fonction du secteur (à l'exception des règles d'exclusion). Par ailleurs, le score est ajusté en cas de controverses qui sont suivies par l'équipe d'analystes ESG.

Pour mieux évaluer les entreprises, Amundi a élaboré un outil interne, le Sustainable Rating Integrator (SRI), qui est une plateforme sur laquelle chaque équipe peut trouver des notations ESG en plus d'informations financières et non financières pertinentes.

Notations ESG des émetteurs souverains

Comme pour les émetteurs privés, la méthodologie de notation ESG d'Amundi pour les émetteurs souverains est résumée dans une notation allant de A à G, A constituant le score le plus élevé. Les risques ESG peuvent en effet affecter la stabilité mondiale et il est important que les investisseurs puissent évaluer la capacité des pays à les gérer, en plus de leur capacité à rembourser leur dette.

Afin d'évaluer précisément la performance durable des émetteurs souverains, Amundi a mis au point un ensemble de 50 indicateurs ESG. Ces indicateurs, conçus pour évaluer la performance d'un émetteur souverain sur les questions ESG, sont classés comme suit :

- Environnement : changement climatique et capital naturel ;
- Social : droits de l'homme, cohésion sociale, capital humain, droits civils ;
- Gouvernance : efficacité des gouvernements, environnement économique.

Ces indicateurs, qui sont fournis par une source de données spécialisée, sont pondérés en fonction de l'importance du risque qu'ils présentent. Cette évaluation de l'importance est réalisée en interne à partir de sources de données internes ainsi que de bases de données open source, par exemple du Groupe de la Banque mondiale et des Nations Unies.

Focus sur les facteurs climatiques

Afin de quantifier les expositions aux risques jugées significatives, Amundi a pris des engagements pour mesurer et réduire l'exposition d'Amundi aux activités fortement exposées aux risques climatiques.

L'analyse des risques et opportunités liés au climat s'inscrit dans le processus d'analyse fondamentale ESG d'Amundi. La méthodologie ESG d'Amundi comprend un sous-critère exclusivement axé sur la transition énergétique bas carbone. Ce sous-critère est pleinement intégré pour la plupart des secteurs économiques et représente une part importante de l'évaluation du score "E" d'un émetteur. Par exemple, le score "E" des constructeurs automobiles est principalement déterminé par leur stratégie de développement de voitures vertes et par des considérations concernant leurs émissions directes (scope 1). Par conséquent, un investissement ESG général, compte tenu du processus de notation ESG actuel d'Amundi, intègre des considérations liées au changement climatique.

Exemple de pondérations* :

	E	S	G
Automobile	37 %	37 %	26 %
Banques	24 %	29 %	47 %
Entreprises pharmaceutiques	17 %	40 %	43 %

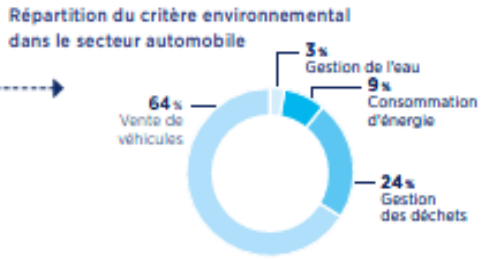

**Approche sectorielle. Source : Amundi. À titre d'information exclusivement et soumis à modification sans préavis.*

Les risques de transition et physiques suivants sont pris en compte dans les évaluations des risques climatiques d'Amundi :

Risques de transition	Risques physiques
Réglementation en vigueur	Aigus
Réglementation émergente	Chroniques
Technologie	
Juridique	
Marché	
Réputation	

Les notes extra-financières des émetteurs sont diffusées en temps réel à l'ensemble des équipes de gestion. A tout moment, un gérant connaît les notes extra-financières des valeurs qui composent son portefeuille et son indice de référence. Il connaît également son empreinte ESG, qui correspond à la note ESG moyenne de son portefeuille.

En complément des revues sectorielles, les analystes ESG du Groupe produisent des études approfondies sur des thématiques liées aux grands enjeux du développement durable. Ces études permettent de suivre les entreprises interrogées sur plusieurs années et de nous positionner sur des activités sujettes à controverses.

Les derniers thèmes développés sont les suivants:

- Le salaire minimum vital dans les secteurs du textile, de l'alimentation et des semi-conducteurs,
- Le Plastique (produits ménagers, automobile et santé)
- Les Green bonds
- L'économie circulaire.

CPR AM met à la disposition de ses clients des produits ouverts et des solutions dédiées en investissement responsable. Les équipes de CPR AM ont développé dans cette perspective une approche ESG complète, prenant appui sur le référentiel de notation établi par l'équipe d'analyse extra-financière du Groupe, qui permet aujourd'hui d'appréhender un univers de 10 000 sociétés au niveau mondial et intègre les données d'analyse extra-financière transmises par 14 fournisseurs différents.

Dans le cadre de solutions dédiées, CPR AM offre à chaque investisseur la possibilité de suivre une approche ESG, soit en appliquant un référentiel qui lui est propre, soit en lui proposant un référentiel prédéfini reposant sur les grands textes fondamentaux (Nations-Unies, convention de l'OIT, etc…). Nos équipes ont à cœur d'accompagner chaque investisseur dans sa réflexion et sont attentives à la conformité des critères utilisés avec les principes ESG de chacun. La gestion ESG mise en œuvre, sous forme dédiée, par nos équipes est déployée sur l'ensemble des classes d'actifs.

2. L'approche ESG par les risques de CPR AM

Après avoir créé sa première solution d'investissement responsable en 2006 sous forme de fonds dédié, CPR AM a renforcé sa dynamique de recherche notamment en axant ses travaux, en 2016, sur une méthodologie ESG fondée sur les risques, en partenariat avec un client institutionnel. Depuis ce moment, l'approche par les risques fait l'objet d'améliorations permanentes.

Notre conviction chez CPR AM est que chaque étape du processus de notation (critères, composantes, note globale) véhicule une information importante et que la prévention des risques ESG constitue un levier de matérialité essentiel pour la durabilité des portefeuilles.

La note ESG globale fournit une vision synthétique du profil ESG d'un émetteur, à l'image du rating des agences de notation qui offre une vision synthétique de la qualité de crédit. Il est peu fréquent que les composantes E, S ou G contredisent la note ESG globale ; en revanche, au niveau des critères, des situations de compensation peuvent exister entre critères bien notés et critères mal notés, information qui se perd par la suite au niveau de la note globale. L'analyse spécifique au niveau des critères permet d'identifier et de comparer finement les forces et faiblesses des émetteurs. Par exemple, un émetteur peut être performant sur le critère émissions de gaz à effet de serre, mais ne pas disposer d'une structure d'audit et de contrôle interne de qualité suffisante pour détecter d'éventuels problèmes liés au processus de production (exemple du Diesel Gate).

C'est pour cette raison que nous avons développé chez CPR AM l'approche ESG par les risques. Cette approche, basée sur la matérialité, s'appuie à la fois sur la notation ESG globale et sur une sélection de critères spécifiques E, S et G pertinents (« signaux faibles »), en vue de définir un univers d'investissement ESG permettant la mise en œuvre de la gestion financière. Les critères et leur matérialité sont au cœur de nos approches pour allier performance financière et extra-financière. Notre approche globale est conçue pour s'appliquer à toutes les classes d'actifs.

Un filtre d'exclusion est donc appliqué sur les pires notes ESG, et ce à 2 niveaux différents :

- Sur la note globale ESG : émetteurs qui contreviennent gravement aux critères d'un investissement responsable ou qui présentent un niveau globalement élevé de risque extra-financier ;

- Sur les critères spécifiques les plus pertinents par secteur d'activité (critères les plus pondérés dans la note globale) ou selon la thématique du fonds : émetteurs qui présentent un niveau de risque élevé sur l'un des critères matériels identifiés par CPR AM.

L'approche fondée sur les risques de CPR AM minimise par conséquent le risque pour les investisseurs.

En complément de l'analyse ESG, l'actualité des émetteurs est suivie de façon continue par le biais des controverses. Pour illustration, dans la gamme actions thématiques, elles sont évaluées par 3 prestataires externes : RepRisk, Sustainalytics et MSCI, qui quantifient les incidents, leur niveau de gravité et le risque de réputation des entreprises liés aux questions ESG. Si une entreprise est signalée comme faisant l'objet de sévères controverses ESG par au moins 2 de ces 3 fournisseurs de données, elle est exclue du portefeuille, selon les analyses et seuils suivants :

- RepRisk fournit son propre RRI (Reputational Risk Index), un indicateur qui capture et quantifie dynamiquement l'exposition au risque de réputation lié aux questions ESG pour plus de 165.000 entreprises publiques et privées. Il est composé d'une composante environnementale, d'une composante sociale et d'une composante de gouvernance. Le pourcentage de la contribution de chaque composante au RRI est basé sur le nombre d'incidents de risque liés aux questions E, S et G. Le RRI est noté de 0 à 100. Les entreprises dont le RRI se situe entre 50 et 100 ("exposition à un risque élevé jusqu'à extrêmement élevé") sont signalées ;

- Sustainalytics surveille quotidiennement 20 000 sources d'information et signale les incidents sur divers sujets ESG tels que ceux liés à la chaîne d'approvisionnement environnementale, aux employés, à l'éthique des affaires, etc. Les incidents sont ensuite classés de 1 à 5 selon le niveau de gravité estimé, 1 étant "faible" et 5 étant "grave". Chaque fois qu'une entreprise est liée à un incident classé 4 ou 5, elle est signalée.

- MSCI suit plus de 12 500 émetteurs. Pour chaque émetteur, des indicateurs de performance pertinents sont définis pour couvrir la controverse et évaluer son niveau de gravité. Les incidents sont ensuite notés de 0 à 10, 0 étant le plus grave et 10 correspondant à l'absence d'incident. Chaque fois qu'une entreprise est liée à un incident noté 0, elle est signalée.

D. UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT FORMALISEE

CPR AM s'inscrit pleinement dans la politique d'engagement du groupe Amundi.

Amundi considère le désinvestissement comme une solution de dernier recours. En agissant de la sorte, le gestionnaire d'actifs abandonne toute possibilité d'exercer une influence sur une entreprise ou un secteur. À l'inverse, rester investi dans des entreprises qui s'engagent à améliorer leurs pratiques ESG permet de promouvoir les meilleures pratiques durables au sein du secteur. C'est pourquoi Amundi a mis en place une politique d'engagement forte autour de trois axes principaux : l'engagement thématique, l'engagement continu et l'engagement par le vote. Elle constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi.

Ces travaux font l'objet d'un rapport d'engagement publié annuellement par les équipes d'Analyse ESG et de Vote et d'Engagement, et est disponible sur le site www.cpr-am.com.

1. L'engagement thématique

L'engagement thématique s'articule autour de thèmes communs à plusieurs secteurs visant à comprendre les pratiques existantes, promouvoir les meilleures, recommander des améliorations et mesurer les progrès.

Depuis 2013, l'équipe d'analystes ESG a été particulièrement active sur 9 thématiques :

- Le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution;
- L'exercice responsable des pratiques d'influence des groupes pharmaceutiques et de l'industrie automobile ;
- Les minéraux provenant des zones de conflit ;
- L'impact environnemental lié au charbon dans le secteur de la génération d'électricité ;
- Le travail des enfants dans l'industrie du tabac et la production de cacao ;
- Le salaire vital dans le secteur du textile, de l'alimentation et des semi-conducteurs ;
- Les émissions d'obligations vertes dans le secteur bancaire ;
- Le plastique ;
- L'économie circulaire.

Amundi soutient également des initiatives collectives internationales d'actionnaires. L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures en faveur du développement durable. Les domaines concernés peuvent être le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement.

2. L'engagement continu

Les échanges avec les entreprises ont pour but d'améliorer l'analyse des risques et opportunités auxquels elles font face mais également de les accompagner dans l'amélioration continue de leur politique de développement durable à travers des entretiens avec les équipes dirigeantes. Les analystes ESG ont abordé environ 922 problématiques ESG lors des entretiens avec des entreprises en 2020.

3. L'engagement par le vote

Le vote

L'équipe Vote & Engagement vote systématiquement aux assemblées générales des entreprises européennes, et à celles dont Amundi détient plus de 0,05 % du capital pour les entreprises internationales, soit 4 241 assemblées votées au total pour le groupe en 2020 (3 492 en 2019) et 1591 assemblées votées en particulier pour CPR AM.

La politique de vote permet d'influer sur les orientations prises par les entreprises et vise à assurer la cohérence avec les axes de progrès retenus.

Depuis 2019, Amundi concentre les efforts de vote sur deux thèmes prioritaires : la transition énergétique et la cohésion sociale. Ces deux thèmes représentent des risques systémiques pour les entreprises ainsi que des opportunités pour ceux qui souhaitent les intégrer de manière positive :

- La transition énergétique, en particulier la décarbonisation de nos économies
- La cohésion sociale, notamment par le contrôle de l'équilibre des salaires dans le cadre des politiques de rémunération, l'implication des salariés dans la gouvernance des entreprises et l'actionnariat salarié.

En 2021, Amundi a continué à s'engager auprès des entreprises sur ces deux thèmes spécifiques qui sont des objectifs à long terme nécessitant des efforts continus, afin que des transformations significatives se concrétisent.

Le dialogue pré-assemblée

Le dialogue actionnarial avec les entreprises permet un échange permanent sur leurs principaux enjeux de performance financière et de responsabilité sociale ainsi que sur leurs plans d'actions associés. En 2020, l'équipe Vote & Engagement a rencontré et dialogué avec 489 émetteurs, entraînant des améliorations substantielles (justifiant une modification de nos intentions de vote) des pratiques des sociétés dans 20 % des cas.

Dans son plan d'actions à horizon 2022, Amundi a annoncé que les enjeux ESG seront intégrés de façon systématique dans le dialogue actionnarial avec les entreprises.

E. LA GESTION A IMPACT SOCIAL

Parce que notre Groupe est un des acteurs de l'économie d'aujourd'hui et de demain, nous finançons des entreprises solidaires. L'objectif est de générer, au-delà d'une recherche de performance financière, un impact social mesurable pour nos clients.

Notre Groupe contribue à dynamiser un développement de proximité en soutenant des projets novateurs. Ils concernent, par exemple, l'aide à des populations exclues du marché du travail pour créer leur entreprise, le soutien à des personnes en situation de dépendance, le financement de la réalisation d'habitats construits de manière écologique pour loger des familles démunies, l'accompagnement de PME innovantes dans l'environnement, etc.

Notre Groupe privilégie cinq thématiques : l'emploi (éducation, formation, insertion), le logement, la santé, l'environnement et la solidarité internationale.

Notre Groupe s'appuie sur une charte de trois engagements :

- Accompagner les entreprises dans la durée en leur proposant des modes d'investissement adaptés à leurs besoins de développement (capital ou dette). L'objectif est de développer un partenariat sur le long terme.
- Diversifier la sélection des acteurs solidaires non seulement au travers de nos 5 thématiques et sur tout le territoire national, mais aussi en fonction de leur taille, leur ancienneté, leur statut juridique. Notre Groupe a développé, en interne, une méthodologie qui repose sur une triple analyse :
  - financière pour s'assurer de la solidité financière de l'entreprise et de sa pérennité ;
  - extra-financière pour évaluer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG);
  - solidaire pour mesurer l'impact social, selon une quinzaine de critères : cause défendue, historique et expérience, zone géographique d'intervention, résultats obtenus en termes de création d'emplois, etc..
- Publier une information transparente et concrète par le biais notamment d'un rapport d'impact social. L'objectif est d'informer sur l'impact social généré (nombre d'emplois créés, de personnes relogées, d'entrepreneurs installés, de personnes soignées…) et d'illustrer par des exemples et témoignages.

F. ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

L'accord de Paris sur le climat a marqué un tournant dans l'indispensable lutte contre le changement climatique. Pour atteindre l'objectif de maintien du réchauffement planétaire sous les 2°C, d'importants financements doivent être engagés. Investisseurs et gérants d'actifs ont un rôle majeur à jouer comme acteurs clés du financement de la transition vers une économie bas carbone.

Au sein du groupe Amundi, nous sommes convaincus que sociétés de gestion et investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques induits par le changement climatique. Si la gestion et la réduction de ces risques sont alignées avec des objectifs de long terme, nous avons également un rôle clé à jouer dans le financement de la transition vers une économie bas carbone. Notre responsabilité, en tant que société de gestion, est de nous assurer que les investisseurs prennent en compte les risques de long terme et qu'ils sont à même de saisir les opportunités qui émergent de cette transition. Pour cela, nous favorisons les investissements à impact positif et encourageons des pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Les risques et opportunités ESG liés au changement climatique sont pris en compte dans la dimension environnementale de notre analyse ESG sur l'ensemble de nos investissements. Pour mieux répondre à la spécificité de l'analyse des risques de transition et des risques physiques, le groupe Amundi s'est organisé pour renforcer ses capacités en matière de données climatiques afin d'avoir à sa disposition des mesures climatiques pour évaluer ses investissements de manière complète.

- **Évaluation complète des risques liés à la transition** : nous évaluons le niveau actuel des émissions de carbone d'une entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (3 scopes pris en considération) et en déduisons l'exposition des entreprises au risque de transition. Nous évaluons ensuite le niveau d'engagement de l'entreprise à réduire son empreinte afin de corriger éventuellement le niveau d'exposition au risque de transition. Pour ce faire, nous utilisons une combinaison de mesures : émissions de carbone, intensité carbone, activités et objectifs verts et bruns.

  En plus des fournisseurs de données traditionnels, Amundi s'appuie également sur des données open-source pour compléter son évaluation complète des risques de transition (par exemple, la base de données Science-Based Target Initiative, initiative qui veille à ce que les objectifs fixés par les entreprises soient alignés sur la science).
- **Évaluation des risques physiques :** cette mesure évalue la localisation des activités d'une entreprise afin de déterminer si elle est exposée à des risques climatiques chroniques et/ou aigus**.** Amundi utilise le score d'exposition au risque physique développé par Trucost qui mesure l'exposition d'un émetteur à sept événements climatiques extrêmes, tant chroniques qu'aigus (onde de Coldwave, onde de chaleur, stress hydrique, inondation côtière, Wildfire, ouragan et inondation) grâce à des données au niveau des actifs. En outre, les gérants de portefeuille prennent en compte les notations internes qui incluent la prise en compte de la performance d'un émetteur par rapport au climat.
- **Approche à 1,5 degré** : cette approche consiste à comparer la trajectoire des émissions de carbone d'une entreprise avec les bilans carbone sectoriels. Ces bilans carbone ont pour objectif d'être cohérents avec la limitation du réchauffement climatique en-dessous de 2°C. Comme cette approche n'est pas encore stabilisée et que plusieurs fournisseurs de données sont encore en train de développer leurs produits, nous suivons de près leurs développements en cours.

Ces différents types d'évaluation nous permettent d'avoir une vision plus étendue sur les risques et opportunités liés au changement climatique. Ils déclenchent également de plus en plus souvent des décisions d'investissement dans les mandats de clients qui sont sensibles aux questions liées au climat. Dans ce cas, ils servent de paramètres de suivi ou même de critères d'optimisation.

De plus, les signaux sous-jacents de ces mesures sont destinés à être intégrés dans le processus de notation ESG propriétaire d'Amundi, qui déclenche des décisions d'investissement.

Enfin, ces mesures nous permettent d'évaluer nos portefeuilles tout en respectant 1) la réglementation française telle que définie par l'article 173 relatif à la Transition Énergétique et Écologique pour la Croissance

Verte (LTECV) ainsi que 2) nos engagements auprès des initiatives clés qui sont axés sur la dimension environnementale, par exemple, les recommandations du *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD).

Au-delà de l'intégration des mesures climat dans notre analyse ESG, nous cherchons également à aborder le sujet des risques climatiques dans nos activités de vote et d'engagement.

Pour relever les défis du changement climatique, Amundi participe non seulement à des initiatives de collaboration clés en main (par exemple, Climate 100+, Green Bond Principles, Carbon Disclosure Project, etc.) mais s'engage également auprès des émetteurs par un dialogue permanent sur la manière de faire face au dilemme environnemental et à la mise en œuvre d'un plan d'action aligné sur le climat.

En 2019, Amundi a souligné la nécessité pour chaque entreprise de mettre en place une trajectoire de "décarbonisation" en phase avec l'Accord de Paris. Dans ce contexte, l'équipe de vote d'Amundi porte une attention particulière aux données des entreprises sur les émissions de gaz à effet de serre, telles que leurs plans de réduction des émissions et leur capacité à en suivre la mise en œuvre et la dynamique, dans leur analyse des entreprises lors du vote des résolutions.

Dans le cadre d'un partenariat innovant, Amundi et CPR AM collaborent depuis 2020 avec le CDP, une ONG à but non lucratif, qui a lancé un nouveau type de notations climatiques pour mesurer et communiquer l'impact des entreprises et des investissements sur le réchauffement climatique. Ils sont ainsi les premiers à utiliser les températures du CDP pour accroître leurs capacités de recherche ESG et mesurer la température de leurs univers d'investissement.

A ce jour, CPR AM propose à ses clients différentes solutions « climat » :

- Une gamme de fonds actions dont l'objectif est d'investir dans des entreprises engagées à limiter l'impact sur le changement climatique. En 2021, CPR AM décline la philosophie de ce fonds en créant une gamme de produits climat élargissant son offre aux actions européennes et à la classe d'actifs obligataire. Cette gamme fait l'objet d'une attention particulière en termes de compensation carbone et température du portefeuille.

- Par ailleurs, CPR AM a créé en 2020 pour un réseau bancaire français deux fonds plaçant la réduction des émissions de CO2 au cœur de leur stratégie. Ils reposent sur un double levier d'action : la réduction des émissions des émetteurs en portefeuille et la compensation carbone - qui intervient dans un deuxième temps en complément de l'objectif de réduction des émissions au préalable.

ANNEXE 1 : INDICATEURS DE FINANCE RESPONSABLE

Indicateurs Finance responsable		Unité	2020	2019	2018
Encours totaux sous gestion		Mios €	55 496	52 645	47 535
ISR/ESG	Encours	Mios €	24 339	10 051	6 674
	% sur les encours totaux	%	44	19	14
Répartition des encours ISR/ESG par classe d'actifs	Actions	%	28	46	31.7
	Diversifiés & convertibles	%	7	4	19.2
	Trésorerie	%	63	44	47.4
	Obligataire	%	1	6	1.7
Répartition des encours ISR/ESG par type de clients	Institutionnels	%	70	67	67.11
	Réseaux	%	30	33	32.89
ESG	Emetteurs notés sur les critères ESG	Nombre	>10 000	>8 000	>5 500
	Spécialistes dédiés aux sujets extra-financiers	Nombre	39	26	17
	Entreprises rencontrées	Nombre	322	238	259
Encours contribuant à la transition énergétique	Encours	Mios €	861	312	31.41
Empreinte carbone des portefeuilles	Encours faisant l'objet d'un calcul d'empreinte carbone	Mios €	41 897	18 310.27	22 648.11
	Emissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires	TeqCO2	168.385	234.17	234.17
	Emissions carbone en millions d'euros investis	TeqCO2	77.138	335.82	335.82
Exposition des portefeuilles au charbon thermique	Exposition pondérée des portefeuilles	Mds €	0,31		
	Part des portefeuilles exposées au charbon thermique	%	1,7%		

1 - Méthodologie et périmètre de calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles sous gestion

Amundi a retenu le fournisseur Trucost pour les données d'émissions carbone (exprimées en tonnes de CO2) des émetteurs privés et publics.

Pour les émetteurs privés, ces données portent sur les scopes 1 et 2 et sur une partie du scope 3 correspondant aux émissions indirectes liées aux fournisseurs de premier rang ("Scope 3 upstream first tier"). Les données reçues sont ensuite intégrées dans le système d'information d'Amundi et affectées à un émetteur. S'agissant des entreprises pour lesquelles nous n'avons pas reçu de valeur de Trucost, elles sont complétées par héritage des données de la société mère lorsqu'elles existent.

Pour les émetteurs publics, ces données concernent les émissions nationales (émissions territoriales) et les émissions résultant du commerce international (émissions importées – émissions exportées).

Le calcul d'une empreinte carbone pour un portefeuille consiste, dans un premier temps, à calculer le montant des encours notables dans le portefeuille. Sont exclus les titres non notés et non notables (titres émis par les États, les instruments dérivés, les OPCVM détenus, etc.) puis, dans un deuxième temps, à déterminer le montant des encours notés, c'est-à-dire le montant des encours pour lequel nous disposons de données Trucost.

Emissions carbone en millions d'euros investis pour les émetteurs privés

Cet indicateur est utilisé pour quantifier les émissions carbone induites par l'investissement dans le portefeuille. Il est calculé selon la formule ci-dessous :

$$\text{Émissions du portefeuille}\left(\frac{tCO_2e}{M€\ \text{investis}}\right) = \frac{\sum_i^n \text{Émissions de l'entreprise dans le portefeuille } (tCO_2e)}{\text{Encours du portefeuille noté } (M€)}$$

Avec :

$$\text{Émissions de l'entreprise dans le portefeuille}_i (tCO_2e) = \text{Part de participation}_i\ (\%) \times \text{Émissions de l'entreprise}_i\ (tCO_2e)$$

Et

$$\text{Part de participation}_i\ (\%) = \frac{\text{Montant investi dans une entreprise (actions ou dette)}_i\ (M€)}{\text{Valeur d'entreprise (actions+dette)}_i\ (M€)}$$

Emissions carbone en millions d'euros investis pour les émetteurs souverains

Cet indicateur est utilisé pour quantifier les émissions carbone induites par l'investissement dans le portefeuille. Il est calculé selon la formule ci-dessous :

$$\text{Émissions du portefeuille}\left(\frac{tCO_2e}{M€\ \text{investis}}\right) = \frac{\sum_i^n \text{Émissions du pays dans le portefeuille } (tCO_2e)}{\text{Encours du portefeuille noté } (M€)}$$

Avec :

$$\text{Émissions de l'entreprise dans le portefeuille}_i = \text{Part de participation}_i\ (\%) \times \text{Émissions du pays}_i\ (tCO_2e)$$

Et

$$\text{Part de participation}_i\ (\%) = \frac{\text{Montant investi dans le pays}_y\ (M€)}{\text{Dette publique de l'entreprise}_y\ (M€)}$$

Emissions carbone en millions d'euros investis en chiffre d'affaires pour les émetteurs privés

Cet indicateur sert à quantifier l'intensité carbone de la chaine de valeur des émetteurs au sein du portefeuille. Il est égal à la somme pondérée des empreintes carbones des titres qui le composent, à savoir :

$$\text{Émissions du portefeuille } (tCO_2e/M€\ \text{de CA}) = \sum_i^n \text{Poids relatif univers noté de l'entreprise dans le portefeuille}_i\ (\%) \times \frac{\text{Émissions de l'entreprise}_i\ (tCO_2e)}{\text{Chiffre d'affaires}_i\ (M€)}$$

2 – Méthodologie et périmètre de calcul de l'exposition au carbone des portefeuilles sous gestion

D'après les données Trucost, Amundi identifie les émetteurs exerçant une activité (génération d'électricité, extraction) liée au charbon thermique.

En l'absence de données sur l'entreprise dans les fichiers Trucost, un taux de 0 % est affecté aux entreprises non identifiées comme liées au charbon (du fait du secteur notamment) ou le pourcentage déclaré par l'entreprise dans le cas contraire (rapport public, site Internet ou information directe).

Deux indicateurs sont calculés, dont la méthodologie est détaillée ci-dessous :

Exposition pondérée des portefeuilles en milliards d'euros

Pour chacun des émetteurs identifiés, son exposition charbon (à savoir le pourcentage du chiffre d'affaires dans des activités charbon) est multipliée par le montant investi dans l'entreprise en question :

$$\sum_{1}^{n} \text{Exposition de l'entreprise}_i\ (€) \times X\ \%\ \text{de charbon dans le CA de l'entreprise}_i$$

Part des portefeuilles exposés au charbon thermique en %

L'exposition pondérée des portefeuilles est rapportée au montant total des investissements du Groupe Amundi pour calculer la part des portefeuilles exposés au charbon thermique :

$$\frac{\sum_{1}^{n} \text{Exposition de l'entreprise}_i\ (€) \times X\ \%\ \text{de charbon dans le CA de l'entreprise}_i}{\text{Montant total des investissements du Groupe Amundi}}$$

ANNEXE 2 – MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 173 DE LA LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE DANS LES PORTEFEUILLES DE PLUS DE 500 MILLIONS D'EUROS

Cette annexe vise à donner les informations relatives aux fonds de plus de 500 millions d'euros dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.
Il conviendra de se référer au rapport général de CPR AM sur la la mise en œuvre de cette loi (corps du document) pour obtenir toutes les informations et le cas échéant aux codes de transparence des fonds ESG, disponibles sur le site internet de CPR AM ou sur le site de l'AFG.

Tableau des fonds ouverts de plus 500M€

Fonds	AUM au 31/12/2020 *en Mios €*	Approche ESG	Présence d'un code de transparence Oui/Non
CPR Cash	3463,90	Approche par les risques	Oui
CPR Monétaire ISR	8 682.81	Approche par les risques	Oui
CPR Oblig 6 Mois	2 984,63	Approche par les risques	Oui
CPR Oblig 12 Mois	1 751,75	Approche par les risques	Oui
CPR Invest – Climate Action	519,25	Approche par les risques	Oui
CPR Invest - Education	549,63	Approche par les risques	Oui
CPR Invest – Food For Generations	555,38	Approche par les risques	Oui
CPR Invest – Global Disruptive Opportunities	4 714,96	Exclusions normatives et sectorielles	Non
CPR Invest – Global Lifestyles	579,63	Exclusions normatives et sectorielles	Non
CPR Silver Age	1 561,05	Exclusions normatives et sectorielles	Non
CPR Croissance Réactive	1 446,65	Fonds de fonds (intégration progressive de fonds ESG)	Non
CPR USA ESG	975,49	Approche par les risques	Oui
CPR Focus Inflation	518,35	Exclusions normatives et sectorielles	Non

MODALITES D'INFORMATION DES SOUSCRIPTEURS

Nom du document	Contenu	Fréquence	Moyens utilisés	Dernière publication
Politique d'investissement Responsable	Politique IR de CPR AM	Annuelle	Site internet de CPR AM www.cpr-am.fr	2021
Rapport de transparence public (Public transparency Report)	Rapport annuel d'Amundi sur ses obligations de reporting ESG résultant de son respect des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle	Site internet Amundi www.amundi.com	2020
Rapport d'engagement	Détail de la philosophie et du processus d'engagement du groupe Amundi, résultats du dialogue et engagement avec les entreprises sur des thématiques liées aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	Site internet Amundi www.amundi.com	2020
Politique de vote - 2021	Cadre d'analyse de la politique de vote d'Amundi à laquelle CPR AM adhère	Annuelle	Site internet de CPR AM www.cpr-am.fr	2021
Rapport d'exercice des droits de vote et de dialogue actionnarial	Mise en œuvre de la politique de vote de CPR AM	Annuelle	Site internet de CPR AM www.cpr-am.fr	2021 sur exercice 2020
Reporting ESG	Pour les OPC ESG, notations ESG du portefeuille, y compris indice de référence et/ou univers d'investissement Indicateurs sociaux, de gouvernance et environnementaux	Mensuelle	Site internet de CPR AM www.cpr-am.fr	2021
Code de transparence ISR *disponible sur le site internet de CPR AM (pages produits)*	Code de Tranparence AFG-FIR/EUROSIF des fonds ESG de CPR AM	Annuelle	Site internet de CPR AM www.cpr-am.fr	2021

Avertissement

Le présent document a un caractère réglementaire. Les informations ne constituent ni conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Avant tout investissement, il appartient à toute personne intéressée par un OPC, de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont il relève ainsi que de ses conséquences fiscales et de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) en vigueur et relatif à ces OPC et plus particulièrement les sections sur les risques et les principales caractéristiques. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire. Les OPCVM mentionnés présentent un risque de perte en capital.
Informations réputées exactes à octobre 2021.
CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 - 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France – 399 392 141 RCS Paris.

MENTIONS LEGALES :
CPR ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur – CS 61 595 – 75730 Paris Cedex 15
Société anonyme au capital social de 53 445 705 euros
RCS Paris – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers)
n° GP 01-56